

Budget rectificatif 2024

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel Trizac dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n° 2024-083 du 1^{er} juillet 2024 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 15 octobre 2024, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve le budget rectificatif 2024, et notamment les autorisations budgétaires suivantes pour l'ENS de Lyon :

- 2015,1 ETPT dont 1847,7 ETPT sous plafond et 167,4 ETPT hors plafond
- 161 903 697 € d'autorisations d'engagements dont :
 - 115 801 698 € en personnel
 - 41 131 074 € en fonctionnement
 - 4 970 925 € en investissement
- 162 392 712 € de crédits de paiements dont :
 - 115 801 698 € en personnel
 - 40 396 193 € en fonctionnement

- 6 194 821 € en investissement
- 158 652 611 € de prévisions de recettes
- -3 740 101 € de solde budgétaire

Article 2.

Le conseil d'administration approuve également les prévisions comptables suivantes :

- 23 629 553 € de trésorerie, soit une variation de 18 292 499 € par rapport aux prévisions du budget initial 2024
- -3 242 274 € de résultat patrimonial, soit une variation de 6 059 090 € par rapport aux prévisions du budget initial 2024
- -233 316 € de capacité d'autofinancement, soit une variation de 5 548 672 € par rapport aux prévisions du budget initial 2024
- 9 560 136 € de fonds de roulement, soit une variation de 7 808 681 € par rapport aux prévisions du budget initial 2024

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 22

Nombre de voix favorables : 14

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 8

Fait à Lyon, le 15 octobre 2024

Le Président de l'ENS de Lyon

Emmanuel Trizac

